Note de cadrage pour la commission « Industrie circulaire »

Le 4 janvier 2023, Bruno Le Maire a annoncé la présentation d'un projet de loi sur la réindustrialisation verte de la France au Parlement avant l'été. Son objectif est de présenter des mesures réglementaires, administratives et fiscales pour favoriser le déploiement d'un tissu industriel tourné vers la transition écologique et énergétique de notre économie.

Cette annonce intervient dans un contexte international où les grandes puissances économiques rivalisent de mesures pour développer les industries de demain et capter les marchés futurs. Alors que les Etats-Unis ont voté un gigantesque plan de soutien à ces nouvelles industries, l'Inflation Reduction Act et que les débats sont intenses au sein de l'Union Européenne quant à l'opportunité de présenter un tel plan au niveau communautaire, la France souhaite mettre en œuvre des mesures de soutien à l'industrie verte.

Le projet de loi se composera de cinq thèmes qui apparaissent comme des priorités et des axes de travail pour le gouvernement, qui a également lancé des binômes de travail pour chacun d'eux, constitués de parlementaires et de personnes issues du monde économique et de la société civile. Ces thèmes sont les suivants :

- Transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte
- Ouvrir des usines, réhabiliter les friches, mettre à disposition des terrains
- Produire, commander, acheter en France
- Financer l'industrie verte
- Former aux métiers de l'industrie verte

L'INEC travaille depuis plusieurs années sur les questions industrielles, sous le prisme de la ressource et des questions de circularité. Au travers de plusieurs études d'ampleur réalisées par ses équipes, de nombreuses réflexions et propositions ont émergé, creusant le sillon d'une réflexion générale et holistique sur ces enjeux et leur place dans la transition écologique.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de l'INEC a voté la création d'une commission sur l'industrie circulaire ayant pour vocation de travailler à la rédaction d'un livre blanc sur le sujet. Ce document devant venir nourrir la réflexion des pouvoirs publics et le débat au Parlement, la commission se constituera en cinq groupes de travail correspondants aux thèmes présents dans le projet de loi.

Ce recueil initial de propositions, issues principalement des études « Pivoter vers l'industrie circulaire », « SNBC sous contrainte de ressources » et « Plaidoyer pour une fiscalité verte et circulaire » a vocation à constituer une base de travail et de réflexion pour les groupes de travail de la commission « Industrie circulaire ». Il appartiendra à chacun de venir l'enrichir avec ses propres réflexions.

Les travaux de la commission débuteront le 13 mars à 16h par une séance plénière qui se déclinera ensuite en ateliers de groupes. Une nouvelle session de travail aura lieu le 17 avril et puis le livre blanc sera présenté en Assemblée générale de l'INEC en juin.

I. TRANSFORMER LA FISCALITÉ POUR FAIRE GRANDIR L'INDUSTRIE VERTE

Taxation

- Supprimer le désavantage fiscal au développement de l'économie de fonctionnalité par le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux collectivités pour la vente de l'usage.

    - Aujourd'hui le remboursement de la TVA pour les collectivités ne s'applique qu'aux biens d'équipements. Les équipements loués entrent dans les dépenses de fonctionnement incitant ainsi les collectivités à se tourner vers l'achat plutôt que la location pour d'équipements lourds et utilisés quelques mois dans l'année (ex : déneigeuse).

- Instaurer des taux réduits de TVA pour les biens et services environnementalement vertueux afin de favoriser la création d'un marché de produits et services durables, et de permettre l'accessibilité de ces modes de consommation pour toutes les catégories de consommateurs.

- Favoriser le développement de la TEOMi et de la REOM.

Bonus et avantages pour une fiscalité incitative

- Mettre en place un bonus « économie circulaire » pour les PME/PMI qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques/investissent dans la transformation de leurs équipements et de leur modèle de production.

- Permettre un abattement fiscal pour les entreprises incorporant du plastique recyclé / biosourcé.

    - Les entreprises pourraient bénéficier d'un abattement fiscal de 0,7% sur leur assiette imposable quand elles utilisent un taux de plastique biosourcé ou recyclé au moins égal à un taux évolutif (ex : 30% en 2022, 40% en 2023, 50% en 2024) pour les produits qu'elles entendent commercialiser
    - *L'élargissement d'un tel dispositif à d'autres matières (minerais, bois etc) pourrait aussi faire l'objet d'une proposition.*

- Créer un suramortissement pour les PME/PMI investissant dans l'économie de fonctionnalité.

    - Mettre cet outil au service du développement de l'économie de fonctionnalité : les dépenses engagées par les entreprises pour l'acquisition de matériels destinés à être loués dans une logique d'économie de fonctionnalité au service d'autres acteurs pour un usage partagé et optimisé pourraient être déductibles à hauteur de 150% de leur montant.

Analyses et suivi des mesures fiscales

- Lancer une analyse globale des mesures fiscales désincitatives pour évaluer la faisabilité de leur suppression notamment à partir du « budget vert ».

    - S'assurer du suivi des mesures fiscales associées à une fiscalité environnementale et de leur place dans le budget global pour une circularité, une lisibilité et une transparence. Avec un renforcement des travaux d'analyse et de présentation de l'ensemble des recettes et dépenses budgétaires et fiscales au regard de leur impact environnemental.

Gestion des ressources fiscales

- Repenser la doctrine de non-affectation : vers une affectation des taxes environnementales à des dépenses de protection de l'environnement
    - Exemple : une affectation de la taxe générale sur les activités polluantes aux collectivités locales / fléchage des recettes de la TGAP déchets vers des politiques de mise en œuvre de l'économie circulaire par les territoires. Cette mesure pourrait être répliquée à d'autres taxes telles que la TICPE.

II. OUVRIR DES USINES, RÉHABILITER LES FRICHES, METTRE À DISPOSITION DES TERRAINS

- Créer les conditions de l'indépendance en ressources en réorganisant l'économie sur le territoire.

    - Systématiser l'écologie industrielle et territoriale / mailler le territoire d'infrastructures de récupération, tri, stockage et valorisation / développer une économie du PIB local.

III. PRODUIRE, COMMANDER, ACHETER EN FRANCE

Industrie et production

- Réadapter les modèles industriels notamment en changeant les cœurs d'usine (valorisation des déchets, valoriser les cœurs d'usine exemplaires) en instaurant des opérations circulaires de bout en bout (sourcer ou ressourcer le plus localement possible, fabrication circulaire, maintenance et performance d'usage, démantèlement, gestes de tri, mines urbaines, extension des interfaces) ou en passant à une économie multi-locale.

- Travailler sur l'organisation des entreprises (notamment en proposant davantage de mesures d'impacts, en favorisant les positions internes…), le fonctionnement des chaînes logistiques (en favorisant un partage des données mais aussi en agrandissant le nombre de gisements) et le rapport à la demande ou à la rentabilité de l'offre.

- Favoriser le développement d'un écosystème de start-ups industrielles.

- S'appuyer sur le digital pour mettre en œuvre les stratégies d'économie circulaire.

    - Favoriser la traçabilité / utiliser les solutions digitales (notamment IA) à des usages essentiels et créateurs de valeur de l'économie circulaire / faire converger les technologies numériques pour une économie circulaire industrialisée et individualisée.

- Faire en sorte que l'écoconception des produits et services devienne la norme.

    - Transformation complète des modèles économiques et opérationnels de l'entreprise en agissant notamment sur la direction stratégique, le marketing produit et service, les bureaux d'études, les équipes process et le marketing client.

- Faire pivoter les industriels nativement linéaires notamment en passant par la création de nouvelle proposition de valeur sur la circularité avec une économie basée sur les ressources, la durabilité et la régénération.

Eco-design

- Encourager la transformation du design des produits afin qu'ils soient circulaires, notamment en choisissant les ressources locales et durables, en favorisant des designs sobres et bas carbone, en « designant » (du terme design) selon l'usage, la nécessité, pour la responsabilité…

- Entamer un travail global sur les emballages afin que ces derniers soient moins polluants. Pour cela, notamment en réduisant/éliminant les emballages lorsque c'est possible ; en réutilisant les emballages, les contenants ; en fabriquant des emballages à partir de matériaux recyclés.

Ressources

- Soutenir la recherche et le développement et l'innovation afin de préserver les ressources.

    - En priorité sur les domaines où les ressources sont critiques et susceptibles de manquer/ doivent être d'ordre économique, juridique et fonctionnel.

Consommation

- Sensibiliser à de nouveaux usages et inciter à une baisse de la surconsommation (démarketing) pour tendre vers davantage de sobriété.

IV. FINANCER L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Aides, subventions, crédits

- Mettre en place des aides indirectes pour les acteurs labellisés « économie circulaire ».
    - ➢ Certification d'un acteur économique pour ses démarches d'économie circulaire pourrait conduire à des réductions/exonérations d'impôts ou de cotisations sociales.

- Développer des subventions visant également l'amont afin d'encourager l'éco-conception des produits et des procédés (et ne pas les concentrer seulement sur la gestion aval).

- Créer un crédit d'impôt « RSE » à destination des TPE.
    - ➢ Pouvant aller jusqu'à un cofinancement à hauteur de 50 % maximum de la dépense éligible et dans la limite de 1000 €/an et par entreprise.

- Créer un crédit d'impôt pour les dépenses de réemploi ou de réparation.

- Ne pas favoriser des aides à l'achat qui se concentrent uniquement sur les produits neufs. Exemple des aides à l'achat vélo qui ne prennent pas en compte les vélos recyclés, de seconde main.

- Mettre en place un bonus « économie circulaire » pour les PME/PMI qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques/investissent dans la transformation de leurs équipements et de leur modèle de production. (Également présent dans la partie Fiscalité)

Investissements

- Impact investing : favoriser l'investissement dans les projets à circularité forte.
    - ➢ Financement de projet conditionné à plusieurs exigences de circularité/ taxonomie verte comme outil européen pour orienter les investissements vers l'économie circulaire.

Outils

- Mobiliser les outils financiers de la puissance publique pour soutenir des filières identifiées.
    - ➢ Investissements orientés en priorité vers l'électrification, la biomasse et la construction.

V. FORMER AUX MÉTIERS DE L'INDUSTRIE VERTE

Formation initiale

- Coupler la diffusion d'informations et de sensibilisations à la formation initiale notamment en intégrant dans les formations aux métiers de l'industrie des modules de sensibilisation à l'écoconception, le réemploi, la circularité et la réparabilité des produits.

- Encourager la formation des métiers de la réparation et du réemploi qui seront essentiels demain.

Formation continue

- Promouvoir et/ou proposer des conférences thématiques à destination des professionnels industriels (exemple : conférence sur l'économie circulaire).

- Proposer aux entreprises d'instaurer des campagnes de sensibilisation-formation au sein de leur structure.

- Utiliser des outils type CPF pour encourager les formations liées à l'écoconception, de circularité ou de réparabilité.

Les métiers de demain

- Développer les filières de formation dans les secteurs qui feront l'industrie circulaire de demain (recyclage, déchets, eau).

- Préparer la disparition à venir des métiers issus de l'industrie polluante à travers des réorientations vers des métiers de l'industrie durable. Cela pourrait se faire à l'échelle des territoires sur le modèle des contrats de transition écologique.

- Systématiser une gestion prévisionnelle des ressources humaines afin de savoir anticiper les besoins futurs en matière d'emplois dans les filières en tension.

- Renforcer l'attractivité sociale et financière de certains métiers afin que leur perception change dans l'opinion.

VI. EN + : LA COMMUNICATION POUR UNE INDUSTRIE VERTE

- Améliorer la communication sur l'impact de la fiscalité circulaire et l'utilisation des recettes des taxes environnementales afin d'en renforcer l'acceptabilité sociale.

    - C'est par la publication de rapports explicatifs des démarches fiscales environnementales que nous parviendrons à renforcer l'adhésion des citoyens à ces mesures.

- Poursuivre les efforts de suivi, de transparence et de communication dans le cadre de la fiscalité environnementale (rôle de l'ADEME ou de la DREAL).